

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 23
Votants 25
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20251124-DCM_2025_11_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025

L'an deux mille vingt cinq

Le : 24 novembre 2025

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 novembre 2025

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie CHARLES, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, , Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Cyril RONZE, Angelo MANIERI.

POUVOIRS : Cyrille GENEVRIER à Christian SOULIER, Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER.

SECRETAIRE : Françoise BUSALLI.

Délibération n°2025 11 08

OBJET : TARIFS MUNICIPAUX – CONSEIL MUNICIPAL JEUNES.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour créer et adopter les tarifs s'appliquant aux prestations municipales,

Considérant que le Conseil Municipal Jeunes souhaite organiser des activités nécessitant la mise en place de tarifs spécifiques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la mise en place de nouveaux tarifs communaux dans le cadre des activités du CMJ, applicables à compter du 1^{er} décembre 2025 :
 - o Séance de cinéma : 2,00 €
 - o Boisson au verre : 0,50 €
 - o Sucette : 0,50 €
 - o Barre chocolatée : 1,00 €
 - o Sachet de bonbons : 1,00 €
 - o Gâteau : 1,00 €
- charge Monsieur le Maire ou son représentant, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 1^{er} décembre 2025
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,
Françoise BUSALFI



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 02.12.2025
Publié ou Notifié
le : 02.12.2025